



Rendez vous titre séjour après expiration

Par **coolson**, le **25/09/2009** à **12:12**

Bonjour,

Je me permets de solliciter vos compétences du fait qu'en tant qu'étudiant étranger je dois renouveler mon titre de séjour qui arrive à expiration à la date du 14 octobre, hors mon rendez vous à la préfecture est pour le 18 novembre.

J'ai 2 questions :

- 1 - Y-a-t-il moyen de solliciter un récépissé avant la date de mon RDV ?
- 2 - Dans le cas contraire, quels risques encourus ?

Je vous remercie d'avance,
Bien à vous.

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:47**

Bonjour,

aucun risque encouru, mais ayez toujours sur vous votre titre (même périmé) et l'attestation de rdv.

Ce n'est pas de votre faute si les préfectures ont du retard.

Par **coolson**, le **28/09/2009** à **10:45**

Bonjour,

Je vous remercie vraiment de votre disponibilité et des conseils avisés.
J'ai aussi entendu parler du "ticket 55", à quoi fait-il référence?

Sinon je suis aussi en stage, pensez-vous qu'à la date d'expiration de mon titre de séjour (le 14-10-09), je pourrai fournir à mon employeur le récépissé de prise de rendez-vous comme preuve?

Vous remerciant d'avance de vos services appropriés,
Bien à vous

Par **anais16**, le **28/09/2009** à **19:33**

Bonjour,

je ne connais pas de ticket 55; cela est peut être une pratique d'une préfecture en particulier (?).

Pour l'employeur, le récépissé de prise de rdv doit suffir.

Par **coolson**, le **29/09/2009** à **15:29**

Bonjour,

Je vous remercie vraiment de vos conseils avisés. En attendant mon rdv, j'aurai toujours sur moi le récépissé et le titre de séjour (même périmé).

J'apprécie votre aide,
Cordialement

Par **cartedesejour**, le **11/12/2016** à **09:30**

Bonjour,

J'ai un RDV à la préfecture pour renouveler mon titre de séjour. Est-il possible de voyager avec une attestation de RDV ? Je dois partir en vacances à Prague, le passeport est-il suffisant ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/10/2017** à **09:18**

Bonjour,

Renseignez-vous auprès de la PAF (Police de l'Air et des Frontières).

Par **stef31820**, le **03/01/2019** à **19:19**

bonjour le titre de séjour de ma femme expire le 7 février et je n'ai pu lui avoir un rdv pour le renouvellement que le 6 mars le problème est qu'elle est en cdi et que l'employeur demande un justificatif mentionnant qu'elle peut travailler durant la période d'expiration, comment puis-je obtenir ce papier?

merci d'avance